

Rapports au Parlement sur la mise en application des lois

(Article 67 de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit)

—————

LOI n° 2008-89 du 30 janvier 2008 relative à la mise en œuvre des dispositions communautaires concernant le statut de la société coopérative européenne et la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur

La LOI n° 2008-89 du 30 janvier 2008 relative à la mise en œuvre des dispositions communautaires concernant le statut de la société coopérative européenne et la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur a pour objet d'apporter au droit français les adaptations rendues nécessaires par l'adoption de deux textes européens :

- la directive 2003/72 du Conseil du 22 juillet 2003 complétant la statut de la société coopérative européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs
- la directive 2002/74/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les deux dispositions réglementaires nécessaires à l'application effective des mesures adoptées par le Parlement ont été prises dans les 3 mois qui ont suivi la publication de la loi : le décret en Conseil d'Etat prévu par les articles 1^{er} et 8 relatifs à la procédure applicable aux litiges et aux informations transmises à l'inspection du travail en cas de constitution de la société coopérative européenne par fusion a été signé le 7 mai 2008 et publié au JO du 8 mai 2008 ; ce décret a été complété par un décret simple publié à la même date (voir tableau joint).

—————

LOI n° 2008-89 du 30 janvier 2008 relative à la mise en œuvre des dispositions communautaires concernant le statut de la société coopérative européenne et la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur

Objet du texte	Article de la loi (ou partie d'article)	Base légale	Nature du texte Ordonnance Décret simple Décret en CE	Publication	
				Prévue (mois)	Date et n° du décret ou de l'ordonnance
Procédure applicable aux litiges et aux informations transmises à l'inspection du travail en cas de constitution de la société coopérative européenne par fusion	Articles 1 ^{er} (al 85) et 8 (al 19)	L 439-75 du code du travail (ancien) et L 2361-6 (nouveau) du code du travail	DCE		Décret 2008-439 du 7 mai 2008-09-08 (JO du 8 mai)
Constitution et fonctionnement du groupe spécial de négociation	Articles 1 ^{er} et 8		DS		Décret 2008-440 du 7 mai 2008 (JO du 8 mai)